Communiqué de presse

Borne de recharge électrique : un service en pleine expansion qui connait des incivilités

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) a déployé un réseau de 17 bornes pour recharger son véhicule électrique (voiture, moto, vélo à assistance électrique…). Ces bornes sont réparties sur le territoire intercommunal afin d'assurer un maillage efficace : Abreschviller, Fénétrange, Héming, Langatte, Lorquin, Moussey, Niderviller, Plaine-de-Walsch, Réding, Troisfontaines et Sarrebourg.

Les bornes ont été déployées entre 2018 et 2019 et connaissent une fréquentation de plus en plus importante. En 2020, malgré les deux confinements, 972 recharges ont été effectuées (contre 481 en 2019) représentant 20 tonnes de CO_2 non émis. Cette montée en puissance se poursuit en 2021, avec le chiffre record de 170 charges rien que pour le mois de janvier.

L'utilisation de plus en plus importante de ces bornes fait resurgir un manque de civisme de certains automobilistes. En effet, des voitures utilisent ces emplacements de recharge comme des places de parking empêchant d'autres à usagers d'accéder à la borne.
Or, ces places sont uniquement dédiées à la recharge : tout véhicule stationné, qu'il soit thermique ou électrique qui ne se recharge pas, est strictement interdit. Le contrevenant s'expose à une amende de 35€ et risque de retrouver son véhicule à la fourrière (art. R417-10 du code de la route).

La Police Municipale de Sarrebourg, en relation avec la CCSMS, va procéder à une campagne pédagogique durant les deux prochains mois. Un flyer sera laissé sur le pare-brise des véhicules en infraction informant leur propriétaire des risques qu'ils encourent. Passé ces deux mois, la police sanctionnera les propriétaires des véhicules.

Pour pouvoir recharger votre véhicule sur le réseau de la CCSMS inscrivez-vous sur mon.freshmile.com et commandez votre badge ou téléchargez l'application mobile Freshmile.